



ZOHE

Zone de Secours Hainaut-Est



Présents:

M. Vincent CRAMPONT Echevin délégué par le Bourgmestre de Thuin, M. Thomas PARMENTIER, Echevin délégué par le Bourgmestre de Charleroi, M. Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de Fleurus, Président.

Mme Marie Héléne KNOOPS - Bourgmestre de Montigny-le-Tilleul, M. Philippe BUSINE - Bourgmestre de Gerpinnes, Membres du collège.

M. Yves BINON - Bourgmestre de Ham-sur-Heure, M. Jean FERSINI - Bourgmestre d'Aiseau-Presles, M. Jean-François GATELIER - Bourgmestre de Sivry-Rance, M. David LAVAUX - Bourgmestre d'Erquennes, M. Philippe LEJEUNE - Bourgmestre de Merbes-le-Château, M. Philippe TISON - Bourgmestre d'Anderlues, M. Denis DANVOYE - Bourgmestre de Chimay, M. Gianni GALLUZZO - Bourgmestre de Fontaine-L'évêque, M. Mathieu PERIN - Bourgmestre de Les Bons Villers, M. Pascal TAVIER - Bourgmestre de Pont-à-Celles, Conseillers.

M. Fabrice PIERART, Commandant de Zone

M. Thierry GILBART, Secrétaire de Zone.

Assiste également à la séance : M. Eric WARTEL - Comptable spéciale

Excusés:

M. Paul MAGNETTE - Bourgmestre de Charleroi, M. Paul FURLAN - Bourgmestre de Thuin, Monsieur Bruno LAMBERT - Bourgmestre de Beaumont, Membres du collège.

M. Hugues BAYET - Bourgmestre de Farciennes, M. Albert DEPRET - Bourgmestre de Momignies, Mme Caroline TAQUIN - Bourgmestre de Courcelles, M. Daniel VANDERLICK - Bourgmestre de Châtelet, M. Steven ROYEZ - Bourgmestre de Lobbes, M. Alain VANDROMME - Bourgmestre de Froidchapelle, Conseillers.

Objet: Budget de l'exercice 2020 - Services ordinaire et extraordinaire - Décision.

Le Conseil zonal,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, spécialement ses articles 44, 45, 51, 53, 86 à 99, 127 et 134 à 141 relatifs aux dispositions en matière budgétaire et de Tutelle sur les budgets et modifications budgétaires ;

Vu l'arrêté royal du 14 octobre 2013 modifiant l'arrêté royal du 25 avril 2007 déterminant les missions des services de secours qui peuvent être facturées et celles qui sont gratuites ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril 2014 portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation



ZOHE

Zone de Secours Hainaut-Est

fédérale de base pour les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant règlement général de la comptabilité des zones de secours (RGCZS) et plus particulièrement ses articles 5 à 13 ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les pré-zones et les zones de secours ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 août 2014 relative aux dotations communales aux zones de secours;

Vu l'annexe d'octobre 2019 relative aux directives pour la confection du budget des zones de secours pour l'année 2020 et les modifications budgétaires y relatives ;

Considérant que le Collège est chargé d'arrêter le projet de budget et de le présenter pour approbation au Conseil zonal ;

Considérant la présentation du Comptable spécial en séance et après discussions ;

Sur proposition du Collège zonal;

A l'unanimité, Décide

Article 1er : d'approuver le budget 2020 aux services ordinaire et extraordinaire comme suit:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	47.300.608,67	4.982.000,00
Dépenses exercice proprement dit	46.579.807,75	4.983.250,00
Boni / Mali exercice proprement dit	720.800,92	- 1.250,00
Recettes exercices antérieurs	437.482,71	1.388,21
Dépenses exercices antérieurs	88.817,09	0
Prélèvements en recettes	0	0
Prélèvements en dépenses	0	0
Recettes globales	47.738.091,38	4.983.388,21
Dépenses globales	46.668.624,84	4.983.250,00
Boni / Mali global	1.069.466,54	138,21

2. Tableau de synthèse (partie centrale)



ZOHE

Zone de Secours Hainaut-Est

2.1 Service ordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	47.423.487,02			47.423.487,02
Prévisions des dépenses globales	46.986.004,31			46.986.004,31
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	437.482,71			437.482,71

2.2 Service extraordinaire

<u>Budget précédent</u>	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	3.584.303,04			3.584.303,04
Prévisions des dépenses globales	3.582.914,83			3.582.914,83
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.388,21			1.388,21

Article 2 : de transmettre la présente délibération au Gouvernement provincial du HAINAUT pour approbation, aux communes et au comptable spécial.



ZOHE

Zone de Secours Hainaut-Est



Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire

Thierry GILBART

Le Président

Loïc D'HAeyer, Bourgmestre
de Fleurus

